

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

## Délibération N°20230476

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept avril à 19 h 00, les délégués de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqués se sont réunis à Vibraye, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

### Étaient Présents :

Date de convocation

19 avril 2023

MM, BOSNYAK Yvan, FLAMENT Dominique, GREMILLON Patrick, GUIBERT Aris, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MARTEL Jean-Pierre, MERCIER Marc, NICOLAÏ Christophe, PARIS Hubert, PLUT Jean-Claude, POTTIER Louis, VADÉ Prosper et Mmes BESNIER Claire, BONNEFOY Béatrice, BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, GERMAIN Martine, JUMERT Annie, LELONG Françoise, MERCIER Nadine, NELET Annie, PRIEUR Sergine, ROUGET Anne-Marie, STERBA Éléonora membres titulaires,

Date d'affichage

19 avril 2023

### Étaient excusés :

Nombre de conseillers

En exercice : 42

Présents : 30

Votants : 36

M. BORDEAU Christian  
M. CHABILLANT Jean-Luc  
M. CHERON Michel  
M. DARROY Claude donne pouvoir à LEBERT Philippe  
M. FOUCAULT Yves  
M. GAUTHIER Renaud  
M. JAMOIS Xavier donne pourvoir à STERBA Éléonora  
M. MASSE Nicolas donne pouvoir à BRIGANT Nicole  
M. MORIN Sébastien  
M. PITOUP Jean-Philippe donne pourvoir à BONNEFOY Béatrice  
Mme MENU Catherine, donne pourvoir à MERCIER Marc  
Mme RENARD Candy donne pourvoir à GREMILLON Patrick

M. GREMILLON Patrick est nommé secrétaire de séance.

**OBJET :**

**OPAH**

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX PARTICULIERS**

Vu les statuts de la communauté de communes en notamment la compétence Politique du logement et cadre de vie,

Vu la délibération n°20180903 du 27 septembre 2018 considérant d'intérêt communautaire les Opérations d'Amélioration de l'Habitat,

Vu la délibération n°20210328 du 25 mars 2021 relative aux aides propres attribuées par la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille,

Dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, des dossiers de demande de subvention, concernant des travaux de « maintien à domicile » ont été déposés à la Communauté de Communes au mois d'avril :

|                         | Montant HT des travaux subventionnés | Montant total des aides publiques (hors CCVBA) |            | Montant subvention CCVBA | Reste à charge pour le propriétaire (HT) |
|-------------------------|--------------------------------------|--|------------|--------------------------|--|
| BAHA Pascal             | 4 663.04 €                           | 35 %   | 1 632.06 € | 500 €                    | 2 530.98 €                               |
| BESSE Monique           | 5 973.94 €                           | 50 %   | 2 986.97 € | 500 €                    | 2 486.97 €                               |
| BOULIFARD<br>Louissette | 3 252.56 €                           | 50 %   | 1 626.28 € | 500 €                    | 1 126.28 €                               |
| LENORMAND<br>Christian  | 1 355.84 €                           | 50 %   | 677.92 €   | 500 €                    | 177.92 €                                 |
| PINCONNET Alain         | 6 775.47 €                           | 35 %   | 2 371.41 € | 500 €                    | 3 904.06 €                               |
| PLUT Gérard             | 7 718.41 €                           | 35 %   | 2 701.44 € | 500 €                    | 4 516.97 €                               |

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'octroyer les subventions au profit des administrés précités et conformément à la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat,
- De valider le montant des aides indiquées dans le tableau ci-dessus, étant entendu que les sommes seront versées au particulier désigné dès lors que ce dernier présentera l'ensemble des pièces administratives nécessaires au virement des subventions accordées,
- D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **OCTROIE** les subventions au profit des administrés précités et conformément à la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat,
- **VALIDE** le montant des aides indiquées dans le tableau ci-dessus, étant entendu que les sommes seront versées au particulier désigné dès lors que ce dernier présentera l'ensemble des pièces administratives nécessaires au virement des subventions accordées,
- **AUTORISE** le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 28 avril 2023

Le Président,

Michel LEROY

COMMUNAUTÉ de COMMUNES des  
VALLÉES de la BRAYE et d'ANILLE  
10, Rue Saint-Pierre  
72120 SAINT-CALAIS